

COLLOQUE

« Quelle solution politique à la question kurde ? »

DECLARATION FINALE

Une solution politique à la question kurde ?

C'est possible, en obtenant un large consensus autour des points suivants :

- Arrêt des opérations militaires et signature d'une trêve bilatérale.
- Libération de tous les détenus politiques, y compris Abdullah Öcalan.
- Ouverture de négociations avec toutes les parties concernées.
- Réforme du code pénal et suppression des lois liberticides.
- Liberté pour la presse, liberté pour la culture, liberté d'internet
- Droit à l'éducation et à l'enseignement en langue maternelle.
- Adoption de réformes constitutionnelles garantissant le respect des droits individuels et collectifs et créant un Etat moderne et décentralisé.
- Réforme du mode de scrutin permettant une représentation réelle du pays à la "Grande Assemblée de Turquie" (chambre des députés).
- Application d'un programme démocratique comportant des mesures économiques, sociales et politiques visant à une meilleure répartition des richesses, dans le respect des différences religieuses, ethniques et culturelles.

Exigeons des Pays européens, de l'Union européenne et des Etats-Unis:

- qu'ils s'abstiennent de réactiver le cycle de la violence et de la guerre en encourageant la politique belliciste de la Turquie.
- qu'ils favorisent une solution politique permettant de répondre aux revendications légitimes du peuple kurde.

Malgré tous les efforts kurdes (propositions du BDP d'un règlement par étape de la question kurde, différents cessez-le-feu décrétés unilatéralement par le PKK, appel de la société civile) nous ne pouvons que constater :

- Une répression qui s'exerce toujours à l'encontre des militants de l'identité kurde.
- Une intensification des opérations militaires qui met en évidence l'absence de volonté du gouvernement turc à normaliser les relations avec le peuple kurde et ouvrir la voie à une solution diplomatique.
- Ici même la liberté n'est pas complète puisqu'un militant kurde, invité à apporter son témoignage au cours de ce colloque, s'est vu interdire l'entrée de l'Assemblée Nationale.

Un gouvernement turc qui bénéficie toujours d'un large soutien de la part de la communauté internationale, de l'Union Européenne et de la France pour sa politique mise en œuvre dans les régions kurdes de Turquie (Kurdistan Nord).

Cette même communauté internationale et la France en tête, qui considère comme légitimes les mouvements populaires qui ont conduit à la chute des dirigeants tunisiens et égyptiens, ainsi que la révolte du peuple libyen, ne dit mot sur la politique hautement répressive du gouvernement du Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan ; le président de la République française, qui avait avoué *"n'avoir pas pris la mesure de la souffrance du peuple tunisien"* n'a toujours pas mesuré celle du peuple kurde.

Nous sommes attentifs aux initiatives du G8 qui vient de tacler Kadhafi, le libyen, et Bachar el Assad, le syrien, mais qui semble, par ailleurs, s'accommoder avec la politique de la Turquie qui, pourtant, ne respecte pas les standards européens.

Classé à la 138e place sur 178 pays au classement mondial publié par Reporters sans Frontières sur la liberté de la presse, le "modèle" turc se trouve en bien mauvaise posture quand il s'agit de la liberté d'expression et du respect des droits de l'homme ; des milliers de Kurdes ont été arrêtés depuis avril 2009, et plus de 2.600 d'entre eux sont toujours incarcérés. Ces accusés, en détention préventive, sont des hommes et des femmes politiques, militants associatifs, maires, anciens députés, membres du conseil régional, membres de conseils municipaux, des personnes élues qui militent pour la paix, la démocratie et la liberté, mais qui ont été arrêtées comme membres présumés d'une organisation armée.

À supposer que cette conception de la preuve à charge non-établie soit retenue, elle ne se différencierait pas de celle que l'Histoire a condamnée lorsque dans ce pays, la France, des personnes ont été arrêtées pour leurs liens présumés avec la Résistance. Aujourd'hui, le PKK, qui a le soutien de la population comme le montrent en continu les manifestations et les prises de positions de la population, doit être d'autant plus rayé de la liste des organisations terroristes qu'il réclame une paix négociée dans le cadre d'un règlement politique du conflit. Mais ses offres de cessez-le-feu ont toujours reçu une fin de non recevoir de la part de la Turquie.

Sous le prétexte fallacieux "d'organisation de malfaiteurs en relation avec une organisation terroriste", on incarcère, on condamne des militants kurdes, des responsables kurdes, non seulement en Turquie, mais aussi en France : nous ne pouvons accepter que des militants soient poursuivis sur notre sol pour des motifs politiques ; nous exigeons la libération de toutes les personnes incarcérées et l'abandon de toutes les poursuites engagées.

Rappelons encore que la question kurde est un véritable brûlot qui ne pourra s'éteindre sans de vraies réformes et sans l'ouverture de négociations visant à la reconnaissance, par la Turquie, des droits légitimes du peuple kurde, à commencer par une nouvelle constitution pluraliste et démocratique.

À l'approche des élections législatives qui vont se dérouler en Turquie le 12 juin, la campagne électorale fait rage et la situation est très tendue. Le parti pro kurde BDP est contraint, pour espérer être représenté à la "Grande Assemblée", dans un mode de scrutin inéquitable, de ne pas présenter une liste de candidats, qui devrait dans ce cas franchir le seuil de 10% de bulletins en sa faveur au plan national, mais de soutenir des candidats "indépendants" : son programme électoral est soutenu par le "Bloc Travail, Démocratie, Liberté" de 17 formations politiques de gauche turques et deux formations politiques kurdes.

À l'issue de ce colloque organisé par la Coordination Nationale Solidarité Kurdistan, sous le haut patronage de Jean Paul Lecoq, député, Secrétaire de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale de la République française,

Nous demandons avec force :

- **que les opérations militaires cessent et que les pourparlers qui durent depuis trois ans avec Abdullah Öcalan, leader du peuple kurde, débouchent désormais sur un processus de négociation.**
- **que toutes les procédures judiciaires soient annulées, que tous les détenus politiques soient libérés et que tous les combattants puissent rentrer au pays et jouir de tous leurs droits civiques et politiques.**
- **qu'une nouvelle constitution fondée sur les droits individuels et collectifs respecte les différences, favorise la démocratie participative et protège les différentes cultures, les différentes croyances et les différentes valeurs de la Turquie.**
- **que soient discutées des propositions visant à mettre en place une gouvernance basée sur une réelle décentralisation qui reconnaisse l'identité kurde dans le cadre d'une Turquie moderne et démocratique.**
- **que l'Union européenne, les pays européens dont la France appuient toute initiative en faveur de la paix et proposent en particulier un cadre de négociation pour un cessez-le-feu immédiat.**
- **qu'elles soient attentives à la protection des défenseurs des droits humains**

Paris le 30 mai 2011